

Rencontre d'information citoyenne

Projet de réaménagement de la rivière Lorette

Dernières étapes pour la réalisation des travaux



Plan de présentation

- Préambule
- Mise en contexte
- Description du projet révisé
- Échéancier
- Conclusion
- Période de questions

Préambule



Préambule

Mur anti-crue : on est au fil d'arrivée

En bref :

- Le décret gouvernemental sera signé en septembre 2021
- Les citoyens seront compensés financièrement pour l'acquisition de servitudes
- Le ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) encourage le projet
- Plus de 60 % du mur sera de moins de 0,7 mètres (2,3 pieds) de haut
- Le mur sera plus bas en secteur résidentiel, plus haut en secteur commercial
- Le mur sera également moins long que le projet annoncé en 2017

Mise en contexte



Inondation de 2005



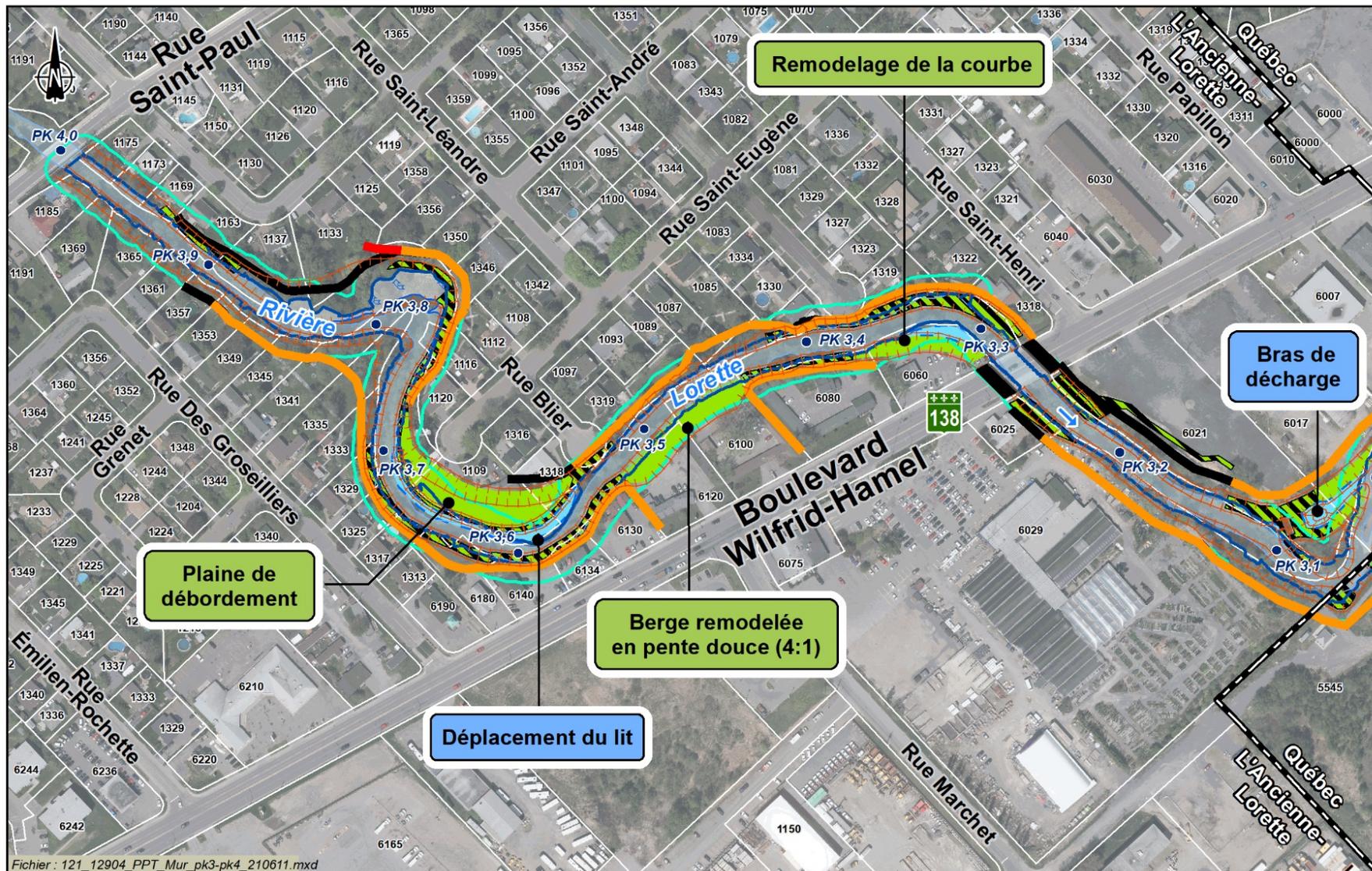
Travaux réalisés à ce jour par l'agglomération : 40,0 M\$

Années	Réalisations	Investissements
2009-2011	Équipements de protections complémentaires (3 postes de pompage)	9,48 M\$
2011-2012	Barrage du ruisseau des Friches	3,13 M\$
2012-2014	Barrage du ruisseau du Mont-Châtel	3,51 M\$
2013	Mesures temporaire d'urgence	0,87 M\$
2013 et 2015	Pont des Méandres (rue Michel-Fragasso)	4,50 M\$
2015	Réfection des ponts de l'autoroute Henri-IV	15,1 M\$ (MTQ)
2017	Pont Wilfrid-Hamel et réfection du boulevard	4,10 M\$ (5,7 M\$ MTQ)
2017	Poste de pompage des Canetons	3,55 M\$
2020-2021	Pont de l'Accueil (boulevard Masson)	4,40 M\$
Note : d'autres dépenses de services professionnels et d'acquisitions sont incluses dans les investissements totaux		

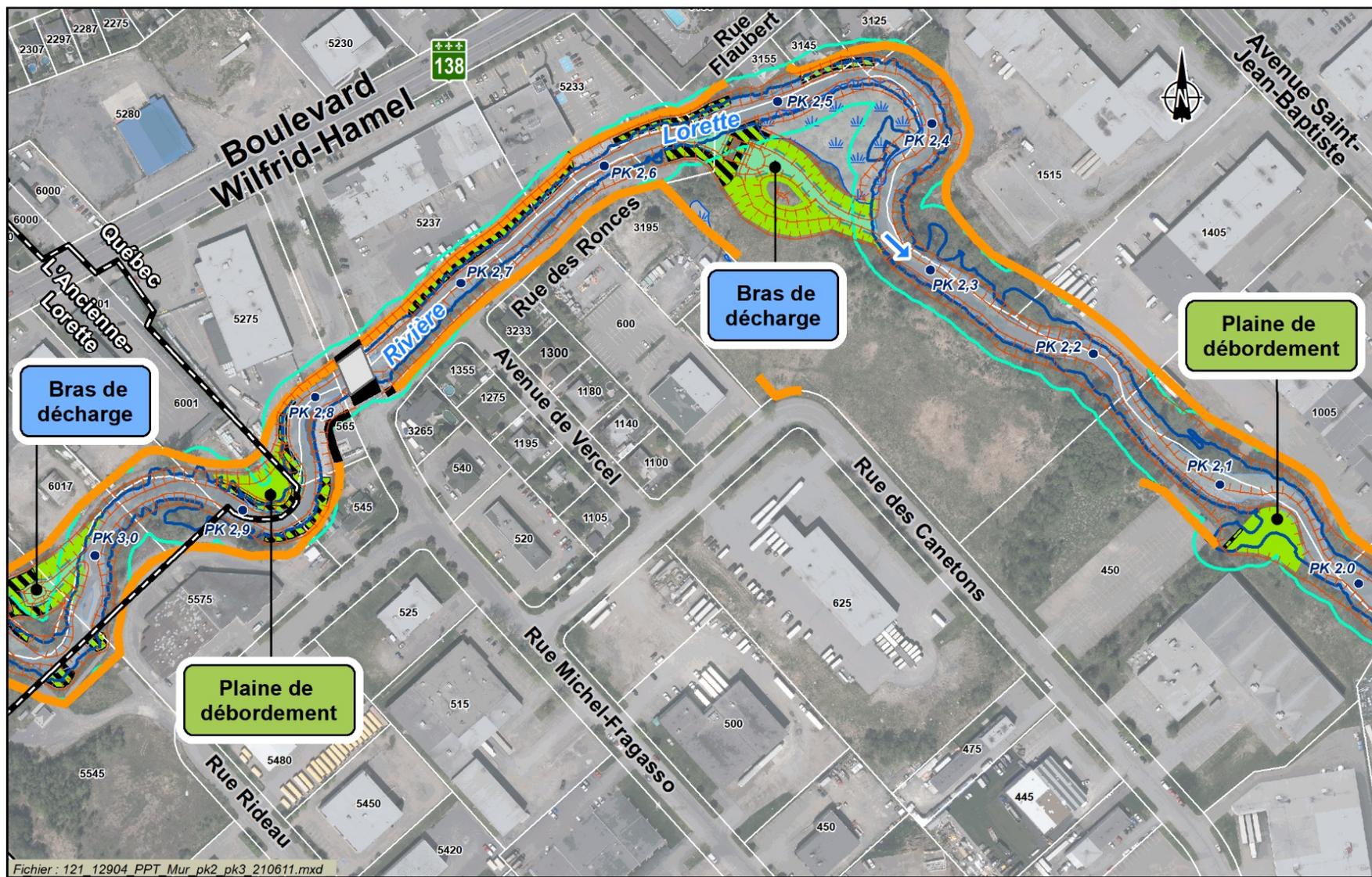
Description du projet révisé



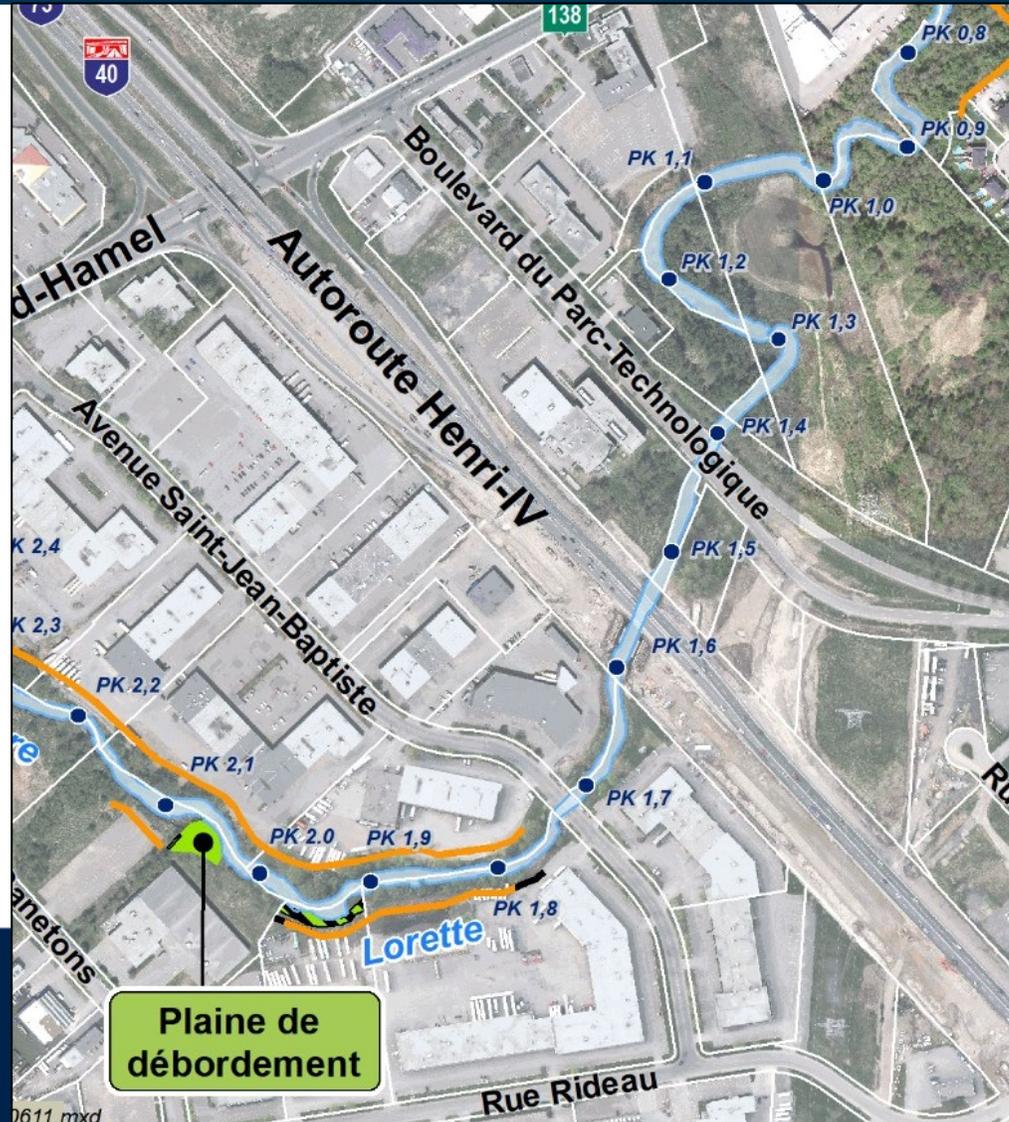
Murs anti-crue et interventions en rivière



Murs anti-crue et interventions en rivière (suite)



Murs anti-crue et interventions en rivière (suite)



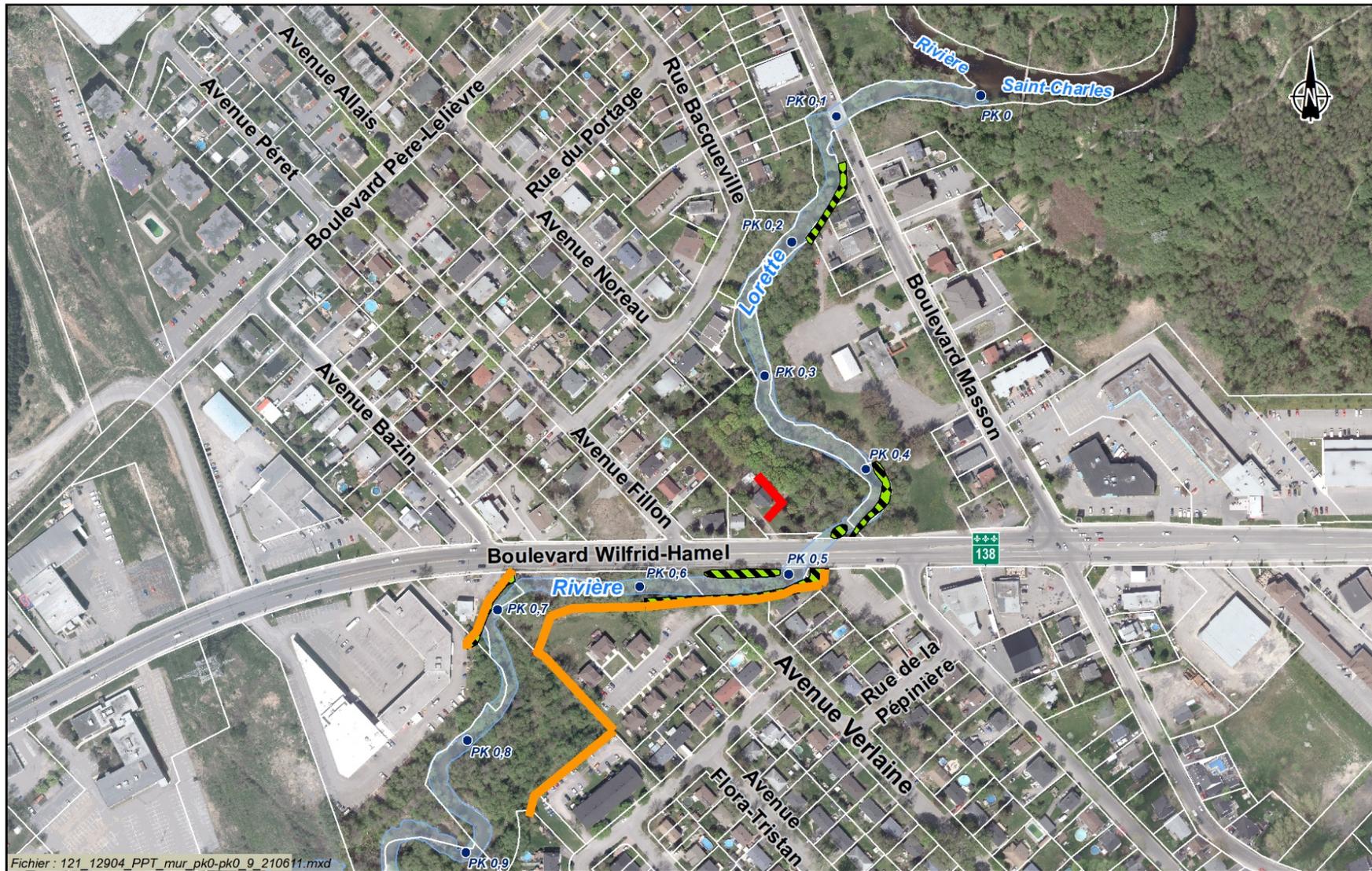
Aménagements projetés

-  Génie végétal
-  Enrochement végétalisé

Murs anti-crue

-  Murs conservés en 2021
-  Murs retirés par rapport à la version 2017
-  Murs ajoutés par rapport à la version 2017

Murs anti-crue et interventions en rivière (suite)



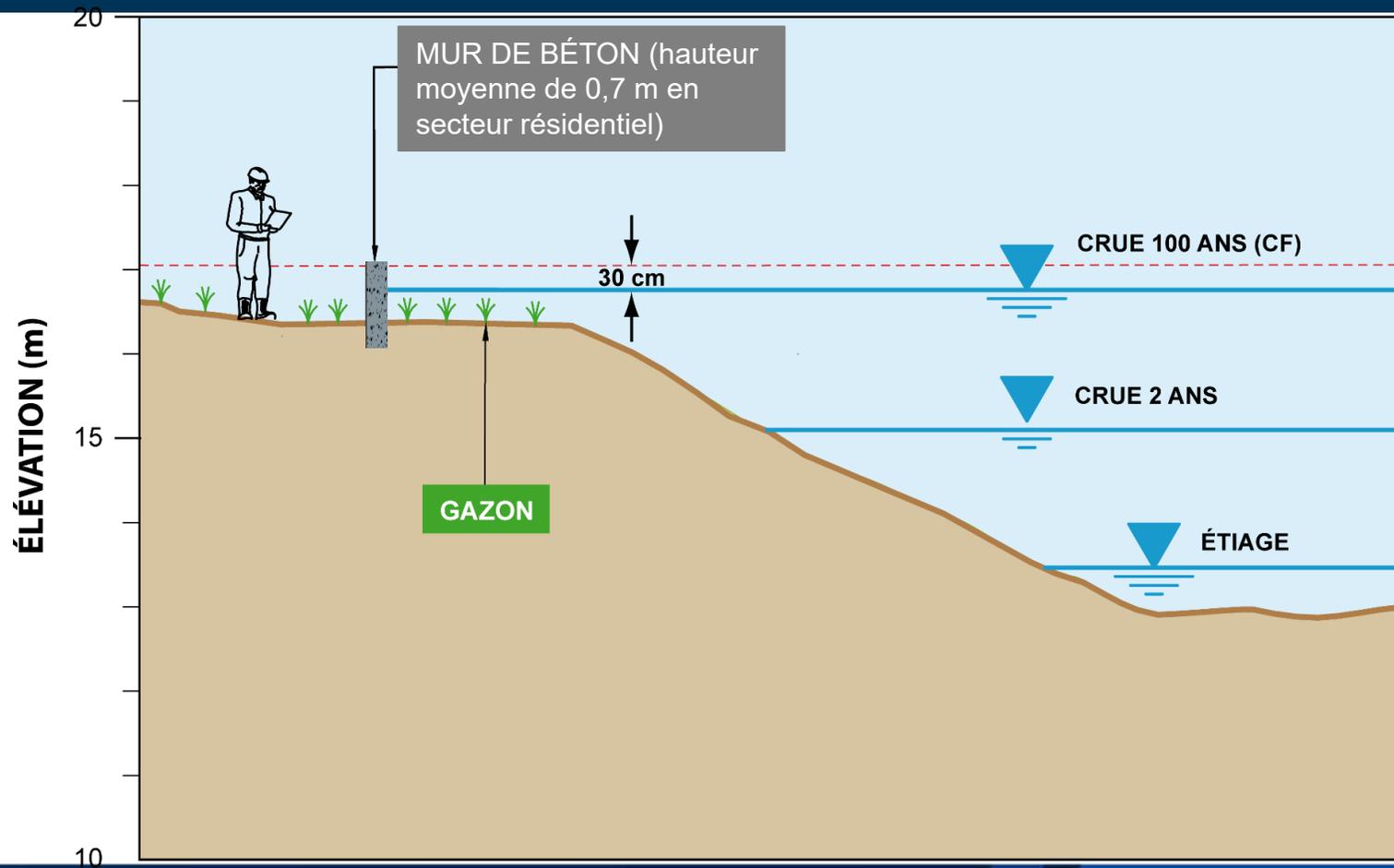
Aménagements projetés

- Génie végétal
- Enrochement végétalisé

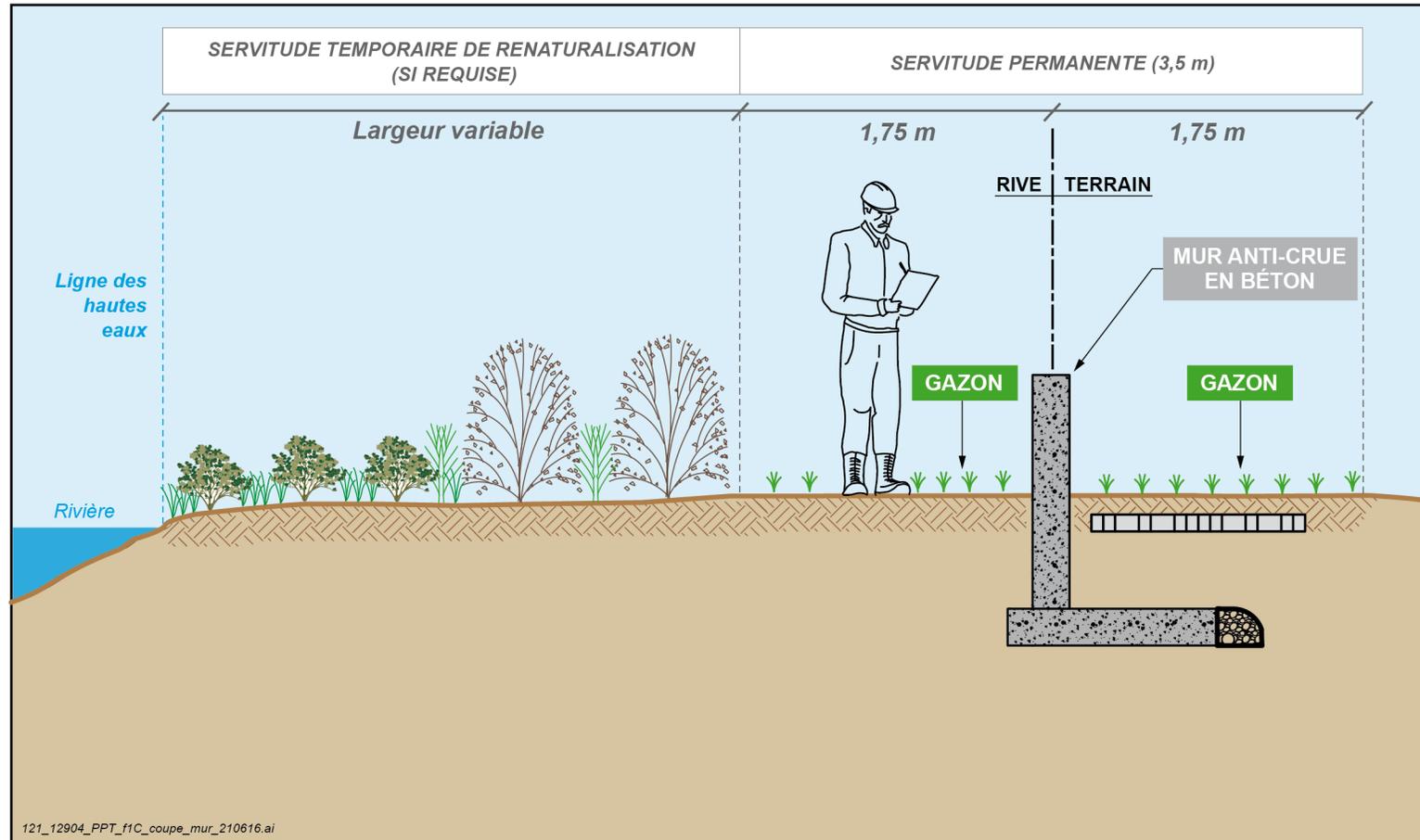
Murs anti-crue

- Murs conservés en 2021
- Murs retirés par rapport à la version 2017
- Murs ajoutés par rapport à la version 2017

Schéma d'implantation du mur



Vue en coupe du mur



Travaux projetés – Murs anti-crue et interventions en rivière

- Remplacement des ouvrages temporaires par des ouvrages permanents
- Le mur anti-crue en béton est un ouvrage avec :
 - Empreinte minimale au sol de 0,5 m (1,7 pi)
 - Hauteur moyenne de 0,7 m (2,3 pi) en secteur résidentiel
 - Hauteur qui varie entre 0,5 m et 1,9 m (1,7 pi à 6,2 pi) sur l'ensemble de l'ouvrage, près de 85 % des murs auront 0,9 m (3 pi) et moins, et dont à peine plus de 50 m de mur d'une hauteur supérieure à 1,5 m (5 pi) en secteur commercial
 - Longueur totale de 3 400 m
 - Servitude permanente de 3,5 mètres
- À la demande du MELCC, l'agglomération entend procéder à la renaturalisation des zones (rives) qui ne le sont pas adéquatement entre l'emprise d'entretien du mur anti-crue et la rivière, acquérir au préalable des servitudes temporaires, en assurer le suivi pendant cinq (5) ans, et laisser la nature faire son œuvre par la suite

Un projet optimisé globalement

Des interventions en rivière sont requises afin d'augmenter la capacité hydraulique de la rivière (2 bras de décharge, 3 plaines de débordement)

- Diminuent le nombre de propriétés touchées par les travaux
- Réduisent donc l'envergure et l'impact du projet

Simulation visuelle

Plaine de débordement et bras de décharge



Échéancier



Prochaines étapes

27 avril 2021 : Dépôt du rapport complémentaire à l'étude d'impact (réalisé)

30 avril : Réception du rapport complémentaires à l'étude d'impact (réalisé)

28 mai : Consultation des experts (réalisé)

11 juin : Envoi des questions complémentaires du MELCC (réalisé)

2 juillet : Envoi des réponses aux dernières questions du MELCC

16 juillet : Dernière consultation des experts

6 août : Analyse environnementale et dépôt du rapport

27 août : Recommandation du ministre

Prochaines étapes (suite)

Septembre 2021 : Décret gouvernemental

Automne 2021 : Arpentage complémentaire des propriétés et cueillette d'information sur le terrain

Automne 2021 et hiver 2022 : Ingénierie détaillée pour préciser l'implantation du mur

Printemps 2022 : Rencontres individuelles avec les propriétaires : information sur la localisation du mur et des servitudes à acquérir

Automne 2022 : Plans et devis pour soumissions et obtenir les autorisations ministérielles

2023-2024 : Réalisation des travaux

- **Septembre 2021** : décision du conseil des ministres

Engagements financiers adoptés au Plan d'investissement de l'agglomération

Description	Échéancier	Montant	
Travaux réalisés à ce jour		40 M\$	
Murs anti-crue et interventions en rivière – phase 2	2022-2024	31,15 M\$	} 35,25 M\$
Poste de pompage Wilfrid-Hamel	2022	3,0 M\$	
Mise à niveau de certains postes de pompage existants	2025	1,1 M\$	
Total		75,25 M\$	

Conclusion



Conclusion

- Remplacement des mesures temporaires par un mur anti-crue.
- Diminution de la longueur de murs de 280 mètres en amont de l'autoroute Henri-IV.
- Il y a 60 propriétés touchées par les travaux.
- Les propriétaires seront rencontrés individuellement à l'étape de l'ingénierie détaillée pour leur présenter le projet sur leur terrain.
- Une proposition d'indemnité sera proposée aux propriétaires pour les servitudes pour une entente de gré à gré.
- Exécution des travaux.

Période de questions

Informations

ville.quebec.qc.ca/rivierelorette

311



Merci



Annexe



Distribution de la hauteur des murs

Tableau 5.1 Tableau résumé de la distribution des hauteurs de protection.

HAUTEUR DE MUR	LINÉAIRE (m)	LINÉAIRE (%)	INCRÉMENTIEL (%)
0,5 m	1 379	41	41
0,5 à 0,7 m	794	23	64
0,7 à 0,9 m	692	20	84
0,9 à 1,1 m	277	8	92
1,1 à 1,3 m	182	5	98
1,3 à 1,5 m	25	1	98
1,5 à 1,7 m	18	1	99
1,7 à 1,9 m	35	1	100
TOTAL :	3 401	100	100

Source : Étude d'impact, Tome 2 de 2 , WSP (2021)

